



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des rapatriés

Question écrite n° 39797

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation des rapatriés d'Algérie victimes de spoliation. Les citoyens français nés à Alger finançant la totalité des travaux de construction de leur maison bénéficiaient par décision n° 642 de la préfecture d'Alger de « bonifications forfaitaires d'intérêt » d'un montant de 63 700 francs 1955 versés annuellement par l'État français pour une durée de vingt ans. En 1962, les accords d'Évian ont stipulé que la charge des versements de ces primes à la construction incombait à l'État algérien qui a, en 1964, décidé de ne payer ces bonifications forfaitaires d'intérêt que pour les logements occupés à titre de résidence principale et permanente et à la condition en outre que les propriétaires soient domiciliés en Algérie. Or la plupart des immeubles ayant été rapidement déclarés biens vacants, l'État algérien n'a pas respecté les engagements pris envers l'État français et des citoyens français nés en Algérie restent créanciers de l'Algérie. Il lui demande quelles mesures il envisage face à la carence de l'État algérien.

Texte de la réponse

Les Français rapatriés d'Algérie et victimes de spoliation bénéficiaient, grâce au « plan de Constantine », de prêts bonifiés versés par l'État sous la forme d'une prime forfaitaire. L'accession à l'indépendance a mis fin aux obligations de la France à ce sujet, qui incombent désormais, aux termes de l'article 18 de la déclaration de principes relatifs à la coopération économique et financière des accords d'Évian du 19 mars 1962, publiés au Journal officiel du 20 mars, à l'Algérie. Dans ce contexte, il ne demeure plus aucune obligation financière à la charge de l'État français. Ce sujet relève désormais du domaine des relations entre États sur lequel il n'appartient pas au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie de se prononcer.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39797

Rubrique : Rapatriés

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 décembre 2004

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3565

Réponse publiée le : 14 décembre 2004, page 9964